



### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: F-420 G Engrais Avec 20% Zinc

<u>Type de produit</u>: Solide

<u>Usage recommandé/</u> Additif d'oligo-éléments d'engrais

Restrictions d'utilisation:

Fournisseur: Fabricant:

Frit Industries Inc. PO Box 1589

Ozark, AL 36361-1589

334-774-2515

Distributeur:

UNIVAR SOLUTIONS CANADA LTD.

64 Arrow Road

North York, ON M9M 2L9 www.UnivarSolutions.com Tél: 1-844-973-0603

Nos de tél. d'urgence :

Urgence mettant en cause un produit chimique – 800-535-5053

Urgence médicale/de manutention - INFOTRAC 800-535-5053 USA 352-323-3500 International

### 2. IDENTIFICATION

<u>Classification des dangers :</u> La matière est dangereuse d'après les critères du Règlement sur les produits

dangereux tel que mis en œuvre conformément au Système d'information sur les

matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT 2015).

Affection oculaire grave – Catégorie 1 Toxicité aiguë (orale) – Catégorie 4

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Provoque des lésions oculaires graves (H318)

Nocif en cas d'ingestion (H302)

Pictogrammes:



Conseils de prudence:

Prévention Garder hors de la portée des enfants.

Bien laver la peau après la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection

oculaire et faciale.

Intervention

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact s'il y a lieu et si c'est

facile. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

EN CAS D'INGESTION : En cas de malaise, appeler un médecin. Rincer la

bouche.



### Frit Industries Fiche de données de sécurité F-420 G

Stockage

SO

Élimination

Éliminer le contenu et le contenant dans un site d'élimination des déchets

homologué.

Autres dangers : Aucun identifié

Autres dangers qui n'ont pas

Les lieux du déversement peuvent être glissants.

d'effet sur la classification :

Constituant inconnu avec toxicité aiguë: Aucun

# 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Le produit est un mélange.

Nom du produit chimique/Constituant	Nº CAS	Concentration
Oxyde de zinc	1314-13-2	> 10 - < 25 %
Sulfate de zinc	7446-19-7	> 20 - < 35 %
Oxyde de fer	1309-37-1	> 15 - < 35 %
Sulfate de fer	17375-41-6	>1 - < 3 %
Gypse	13397-24-5	>1 - < 3 %
Dioxyde de silicium	7631-86-9	< 1 %

### 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins :

Contact oculaire : Rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, appeler le médecin

pour obtenir un traitement.

Contact cutané : Bien laver la peau avec de l'eau et du savon. Nettoyer les vêtements avant de les

réutiliser.

Inhalation : Retirer la victime des sources d'exposition. En cas de gêne respiratoire, appeler le

911.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux. Garder l'étiquette du produit avec

soi lorsqu'on appelle le médecin ou lorsqu'on obtient des soins médicaux.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial :

Aucun renseignement supplémentaire disponible.

### 5. MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés : Eau pulvérisée, mousse ou brouillard d'eau, poudre chimique, dioxyde de

carbone, sable.

Agent extincteur inapproprié: Aucun

<u>Dangers spécifiques du produit ou</u> La matière n'est pas combustible. L'emballage du produit ne cause aucun

<u>du mélange</u>: risque d'inflammation spontané, mais il peut entretenir la combustion.

Conseils aux pompiers:

Marche à suivre pour Utiliser un agent extincteur approprié aux matières environnantes.

combattre les incendies :

Protection pour combattre les Porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire

incendies: autonome muni d'un masque complet à pression positive.

Autres renseignements: Éviter que l'eau de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie s'infiltre

dans les drains ou les cours d'eau.



## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions, équipements de protection et mesures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection pour éviter le contact avec la peau et les yeux ou l'inhalation de la poussière. En cas de rejet du produit, utiliser les procédures d'urgence particulières au site. Empêcher l'infiltration du produit dans les égouts et les eaux de surface publiques en observant les procédures de confinement particulières au site.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Utiliser des moyens mécaniques. Stocker la matière dans des contenants appropriés pour le recyclage ou l'élimination. Réduire au minimum la production de poussière.

### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

<u>Précautions relatives à la</u> Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Après la manipulation, bien se laver sécurité de manutention : les mains avec de l'eau et du savon. Éviter de produire de la poussière et de

les mains avec de l'eau et du savon. Éviter de produire de la poussière et de l'inhaler. Bien se laver avant de manger et de boire. Stocker dans un lieu frais,

sec et bien ventilé. Protéger des intempéries.

Conditions de sécurité de

stockage:

Matières incompatibles : Alcalin fort ou composés acides

# 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition</u> :			
Constituant	Règlement	Type	Valeur/Notation
		d'évaluation	
Poussière – particules inhalables	OSHA / ACGIH	TWA	$15 \text{ mg/m}^3 / 10 \text{ mg/m}^3$
Poussière – particules	OSHA / ACGIH	TWA	$5 \text{ mg/ m}^3 / 3 \text{ mg/ m}^3$
respirables			
Composés de zinc	OSHA/ ACGIH	TWA	$15 \text{ mg/ m}^3 / 10 \text{ mg/ m}^3$
Oxyde de fer	OSHA / ACGIH / NIOSH	TWA	$10 \text{ mg/ m}^{3/5} \text{ mg/ m}^{3/5} \text{ mg/ m}^{3}$
Gypse (total)	OSHA / NIOSH	TWA	15 mg/m3 / 10 mg/m3
Gypse (inhalable)	OSHA / NIOSH	TWA	5 mg/m3 / 5 mg/m3
Dioxyde de silicone (total)	OSHA / NIOSH	TWA	$15 \text{ mg/ m}^3 / 10 \text{ mg/ m}^3$
Dioxyde de silicone (inhalable)	OSHA / NIOSH	TWA	$5 \text{ mg/ m}^3 / 5 \text{ mg/ m}^3$

Contrôles d'ingénierie: Pour éviter l'exposition au produit, utiliser une ventilation adéquate.

Mesures de protection

individuelles:

Main: Porter des gants appropriés pour éviter l'exposition directe.

Yeux : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou lunettes de sécurité étanches.

Peau : Porter des vêtements à manches longues ou tout autre vêtement approprié

pour éviter l'exposition cutanée,

Protection respiratoire : S'il y a production de poussière et si les contrôles d'ingénierie ne suffisent

pas à maintenir des niveaux acceptables du produit en suspension dans l'air, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié fin d'éviter

Outre l'équipement mentionné ci-dessus, aucune exigence spéciale n'est

l'inhalation de la matière.

Exigences spéciales quant à l'équipement de protection

requise.

individuelle, aux vêtements de protection ou aux respirateurs :

Page 3 de 5



# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique :	Solide	Pression de vapeur :	SO
Couleur:	Brun rouge	Densité de vapeur :	SO
Odeur	Légèrement métallique	Densité en vrac :	85 lbs./pi <sup>3</sup>
Seuil de l'odeur :	SO	Solubilité :	Partiellement soluble dans
			l'eau
pH:	5-6,5	Coefficient de partage :	SO
Point de fusion/congélation:	SO	Température	SO
		d'autoinflammation :	
Point d'ébullition :	SO	Température de	SO
		décomposition :	
Point d'éclair :	SO	Viscosité :	SO
Taux d'évaporation:	SO		
Inflammabilité (solide, gaz) :	SO		
Limites d'inflammabilité/	SO		
d'explosibilité :			

Autres renseignements: Aucun renseignement supplémentaire

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de Réactivité:

Stabilité chimique: Le produit est stable à des températures ambiantes et à des pressions atmosphériques.

Autres:

Réactions dangereuses : Aucune déterminée

Conditions à éviter : Éviter les températures élevées. Éviter tout contact avec l'humidité et les matières

incompatibles.

Matières incompatibles: Alcalins forts ou composés acides.

Produits de décomposition dangereux : Si exposés à de la chaleur excessive, libère des vapeurs de soufre et de

métal.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire.

Inhalation: Des concentrations élevées de poussière peuvent irriter la gorge et le

système respiratoire, et causer une toux.

Ingestion: Nocif si ingéré.

Contact cutané: Le contact prolongé risque de causer une irritation cutanée.

Contact oculaire: Cause une grave affection oculaire.

Toxicité aiguë: Le mélange selon la toxicité des constituants.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée pertinente Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique:

Aucune donnée pertinente

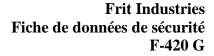
Toxicité pour certains organes cibles -

Aucune donnée pertinente

expositions répétées :

Cancérogénicité: Pas classé

NTP (Programme de toxicologie national): Pas classé. CIRC (Centre de recherche international sur le cancer) : Pas classé. ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists): Pas classé.





# 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité : Aucune donnée d'essai n'est disponible.

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée n'est disponible quant à la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

Autres effets néfastes : Aucun autre renseignement pertinent n'est disponible.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<u>Méthodes de traitement des</u> Si possible, il est recommandé de recycler l'excès du produit. Éviter d'éliminer dans les égouts et les sites d'enfouissement. Placer la matière contaminée dans

dans les égouts et les sites d'enfouissement. Placer la matière contaminée dans des contenants appropriés et étiquetés pour l'élimination. Pour obtenir des

renseignements sur le contrôle de l'exposition, voir Section 8.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TMD : Pas réglementé pour le transport

Les renseignements fournis dans la présente ne sont pas destinés à transmettre toutes les exigences ou tous les renseignements obligatoires ou relatifs à l'exploitation du produit. Les classifications en matière de transport peuvent varier en fonction du volume du contenant et des règlements de la région ou du pays. L'organisation qui transporte le produit a la responsabilité d'observer tous les règlementes applicables en ce qui a trait au transport de la matière.

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ingrédients répertoriés dans l'inventaire de la TSCA: Oui

CERCLA Section 103 H- Substances dangereuses : Composés de zinc, sulfate ferreux EPCRA Section 311/312 – Catégories de danger : Grave affection oculaire; toxicité aiguë

EPCRA Section 313 – Inventaire des rejets toxiques : Composés de zinc California Proposition 65 (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986) :

Le produit contient des substances répertoriées par l'État de la Californie comme causant le cancer, des malformations congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction. En raison de leur quantité, ces substances exigent qu'un avertissement soit émis conformément à la loi en question.

Inscriptions/approbation quant aux oligo-éléments : California Department of Food and Agriculture (CDFA):

Nº d'enregistrement de la compagnie : 11554

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation/de publication : 27 Février 2023

Version: 1.3

Updated Univar adresse

Déni de responsabilité: Les renseignements contenus dans la présente fiche de données de sécurité sont offerts à toutes les personnes qui utilisent, manutentionnent, stockent, transportent ou sont autrement exposées au produit. Les renseignements concernant le produit en question ainsi que toutes les suggestions quant à la manutention et l'utilisation sont offerts de bonne foi et sont jugés dignes de foi à la date de publication. Cependant, Frit Industries n'offre aucune garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des renseignements et des suggestions, quant à la qualité marchande du produit ou quant à sa pertinence pour une fin particulière. De plus, Frit Industries ne garantit pas que les usages suggérés ne contreviennent pas à un brevet. L'acheteur doit déterminer, lui-même, à l'aide d'essais préliminaires ou autrement, la pertinence du produit pour les fins auxquelles il prévoit utiliser le produit, y compris le mélange avec d'autres produits. Les renseignements contenus dans la présente remplacent tout autre bulletin sur le sujet en question qui a été publié antérieurement.